

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article745>



Une expérience de départ sans animateur

- Textes - Autonomie -

Date de mise en ligne : vendredi 17 mai 2013

Intérêts pédagogiques

Au-delà de l'adulte en construction, l'adolescence est une période de la vie où la découverte des autres et de soi, parfois la confrontation est la plus prononcée. Un adolescent est aussi un citoyen en devenir, un citoyen qui aura à capter la société en mouvement dans lequel il vit et à agir en tant que personne responsable dans celle-ci.

Une des demandes récurrentes des enfants et des jeunes est **la possibilité de se retrouver « entre copains »**, y compris au sein d'une organisation, **de « tester » leurs capacités et de choisir la façon dont ils organisent leurs activités**. Ainsi, il est possible de proposer, en fonction de l'âge des mineurs, des activités en autonomie, de quelques heures à quelques jours.

Les paroles d'ados : « Pour toi c'est quoi l'autonomie ? »

- C'est se débrouiller seul ou presque
- C'est avoir des responsabilités
- C'est prendre des initiatives
- C'est acquérir une liberté

« L'autonomie, c'est se débrouiller seul en prenant conscience de ses actes et de ses conséquences »

Un départ sans animateur répond à la fois à la demande des jeunes, mais aussi à une évolution du rôle des équipes d'animation en accompagnant le jeune, par une démarche de projet, vers une responsabilisation progressive et vers l'âge adulte.

Cela permet :

- de prendre conscience de ses fait et gestes et d'en évaluer les conséquences proches ou à venir ;
- de le former à agir sur son environnement ;
- de se fixer des repères dans le temps et de s'entraîner à se projeter dans l'avenir
- de se fixer des objectifs et de rechercher les moyens pour les atteindre ;
- de structurer ses actes et actions en une succession rationnelle ;
- de négocier dans un groupe.

Il convient donc :

- de permettre aux enfants et aux jeunes ces temps d'activités dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs en fonction des capacités liées à chaque âge,
- de prendre en compte les conditions de sécurité, de manière à réduire au mieux les risques.

Ces activités supposent une préparation par les mineurs et par l'équipe d'encadrement. Par ailleurs, un bon déroulement de ces activités est un des facteurs décisifs pour l'efficacité de l'action et l'acquisition de l'autonomie par les jeunes. Un départ en groupe autonome est donc un entraînement à ses futurs projets de vies sociales et professionnelles que chaque jeune construira plus tard.

Réglementation / Au service du projet

Il faut distinguer pédagogiquement les différents types de sorties

- Sortie brève : pour faire des courses par exemple,
- Sortie à la journée : Randonnée
- Sortie à la nuitée : Randonnée , exploration itinérante, camping dans un autre lieu...

Pour les deux derniers :

- Signaler dans le projet Educatif et/ou le projet pédagogique la mise en place d'un telle activité dans le séjour : (Sortie ou nuitée en autonomie de groupe à partir de 11 ans).
- S'assurer que les jeunes ont déjà l'expérience de l'autonomie.
- L'organisateur et le directeur doivent fixer ensemble les modalités d'organisation selon l'âge des mineurs en mesurant la capacité d'autonomie à la fois individuelle et collective.

Ces projets d'activités doivent accompagner vers une responsabilité progressive et vers l'âge adulte :

- L'équipe doit prêter attention :
- La composition du groupe (ados ou pré-ados suffisamment matures et autonomes) ;
- La durée : de quelques heures à quelques nuits (2 au plus) ;
- Aux activités prévues, notamment dans le cadre de l'arrêté du 20 juin 2003 précisant les conditions d'organisation et d'encadrement de certaines activités physiques ;
- Aux conditions de sécurité et d'hygiène (moyens de communication, soins, alimentation...) ;
- À l'organisation des déplacements (horaires et moyens de transports) ;
- Au repérage des lieux ;
- Aux conditions de vie collective (hébergement, matériel, gestion du budget...)

Une attestation signée des parents lors de l'inscription précisant qu'ils sont informés de la possibilité d'activités en autonomie, sera de nature à limiter les risques juridiques pris par l'organisateur.

Mettre en oeuvre l'objectif :

En amont :

- Devant le réflexe sécuritaire de la société qui tend à monopoliser tout autre aspect et la judiciarisation des actes que peuvent subir certains élus, il est primordial que ce type d'objectif obtienne l'adhésion de toutes l'équipe éducative et de l'organisateur.
- Répondre à la loi : Information auprès des participants
 - Lettre de l'équipe et questionnaire aux jeunes + un document « Rappel de la loi » indiquant quelques lois liées au centre de vacances (consommation alcool, violence...) et l'échelle de sanctions en cas de transgression de ces lois ou des règles fixées par le groupe.
 - Questionnaire aux parents + fiche technique du séjour dans laquelle figure en bonne place la possibilité de vivre des projets de départs sans animateur.
 - Une attestation signée des parents lors de l'inscription précisant qu'ils sont informés de la possibilité d'activités en autonomie
 - Donner la possibilité aux familles de consulter librement le projet pédagogique

Une expérience de départ sans animateur

- Donner la possibilité aux familles d'échanger sur ce sujet (lors de réunions d'informations aux parents par exemple.)
- L'établissement de « critères » pour mesurer la capacité du ou des jeunes à se lancer dans un tel projet :
- La confiance respect des engagements annoncés et signés
- La faisabilité financière
- le nombre de participants (de 3 à 5)
- Les aspects sécurité énoncés dans la réglementation des ACM et les préconisations de celle-ci-annoncées dans les activités en autonomie.

Durant le séjour :

- Cohérence entre le discours tenu en amont du séjour avec en occurrence la relation de confiance annoncée dans les courriers avant le séjour.
- Dès le premier jour, les responsabiliser autour de la gestion quotidienne du groupe avec des règles communes. Construction en groupe ou en petits groupes d'un programme d'activités pour toute la durée du séjour.

Préparation des départs : 4 phases distinctes afin que la progression et les étapes nécessaires soient bien repérées par les adolescents.

- Picorer : Découverte des possibilités du milieu environnant
- Préparer : Constitution/modifications des groupes par affinité de personnes ou d'activités, négociation avec les animateurs et prestataires, et préparation logistique
- Partir : les groupes partent et nous rejoignent au moins trois fois par jour et on leur rend visite au moins une fois. Nous prévenons des personnes de l'environnement de la présence du groupe.
- Evaluer : Après le retour, chaque groupe effectue son bilan tant au niveau matériel que relationnel.

Rôles de l'équipe :

- Susciter la prise de responsabilité et les accompagner dans cette démarche
- Garantir le respect des critères de départ et les étapes à suivre.
- Conseiller et orienter
- Contrôler et s'assurer que les conditions de l'autonomie sont faisables, voir interdire le départ pour certains.

Un paramètre important pour la réussite d'un tel projet est qu'il constitue un projet d'ensemble du début à la fin du séjour par une autonomie évolutive et l'établissement de règles négociables et non négociables fixant un cadre et des repères pour les adolescents et implicitement une auto-modération du groupe et de chacun grâce à une échelle de sanctions clairement définie en amont du séjour.

Ressentis après le séjour :

Les jeunes :

- Plaisir d'avoir été capable d'assumer quasiment seul l'intégralité de leur projet.
- Plaisir de se retrouver seuls
- Plaisir d'être responsabilisés et de prouver qu'ils sont capables.